

# Association PAULINEADRIEN

▶ AMP en FRANCE 50%

▶ **Don d'ovocytes** 30%

▶ depuis 1994

▶ **Don d'embryon** 2%

▶ depuis 1999

▶ **Don de sperme** 5%

▶ depuis 1974

▶ **DPI.** 2%

▶ depuis 1999

▶ **Double don** 11%

▶ non autorisé en France.

# Réflexions sur la prise en charge du don de gamètes

Collège Gynécologie CVL

# **LE DON DE GAMETES GRATUIT ANONYME VOLONTAIRE**

Collège Gynécologie CVL

# **Est-il réservé aux riches ? Est-il réservé aux citoyens ?**

- ▶ **Comment faire un don en dehors d'un périmètre de 5 km autour d'un centre agréé ?**

Collège Gynécologie

# pour la donneuse

- ▶ Parce qu'il est difficile d'avancer les frais d'un don (surtout d'ovocytes), gratuit à l'intérieur du centre agréé,
- ▶ ex une échographie+un dosage hormonal 150 euros, il en faut au moins quatre après les bilans sanguins pré-don.
- ▶ Quelle famille peut se le permettre ? ....et les transports s'y ajoutent...les gardes d'enfants...le temps de travail non compensé...

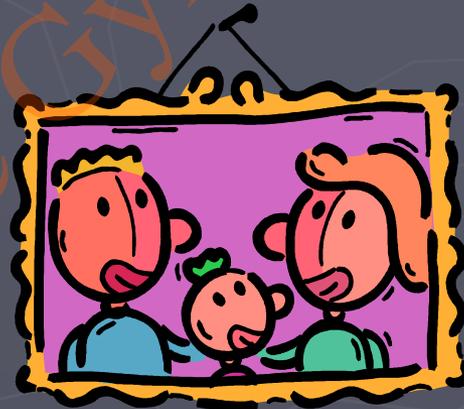
# ET LE REMBOURSEMENT ?

- ▶ 7 mois après l'avance des frais les remboursements ne sont toujours pas là.
- ▶ Prendre un billet de train : impossible longtemps à l'avance et de plus le remboursement est encore plus long pour le transport : environ 1 an....



# LA FAMILLE

- Organiser sa vie familiale sans aide (vous avez un enfant scolarisé qui ira le chercher quand vous ferez votre prélèvement ? et qui le garde ?)



# ENCORE PLUS COMPLIQUE

- ▶ Parce que le principe de faire avancer le dossier d'une receveuse en faisant son don fait qu'il faut qu'elle se rende là où la receveuse est inscrite.

# Parce qu'il n'y a pas de reconnaissance sociale

- ▶ Nécessité d'un arrêt de travail.
- ▶ Souvent difficilement perçu par l'employeur...ET si c'était pour un don ?



# LES SOLUTIONS

- ▶ Construire un réseau national du don.
- ▶ Faire déplacer le couple receveur qui n'a pas d'enfant et qui est motivé.
- ▶ Une compensation ?  
Pourquoi pas ? Un don aux œuvres est déductible des impôts pourquoi ne pas créer « un crédit d'impôt » (pas d'argent circulant entraînant des dérives).
- ▶ Une prise en charge médicale (équivalent du 100%) pendant le don et un contrôle un an plus tard...

# Qualité de vie améliorée

- ▶ Au plus près du domicile de la donneuse ou du donneur: **Autorisations de centre de don de gamètes et d'accueil d'embryons aux établissements de santé privés à but lucratif soumis aux mêmes règles que les centres agréés et qui en font la demande.**
- ▶ **La technique est maîtrisée puisqu'il s'agit d'une ponction de FIV, d'une mise en fécondation et d'un transfert.**

# Pour ceux qui le souhaitent

- ▶ Développement du partage d'ovocytes d'une femme faisant un essai FIV pour un deuxième enfant.

Collège Gynécologie

N'oublions jamais qu'avant tout, c'est un geste d'amour qui mobilise tous ces couples .



ET QU'IL EN EST DE MEME POUR  
CEUX QUI DONNENT.

